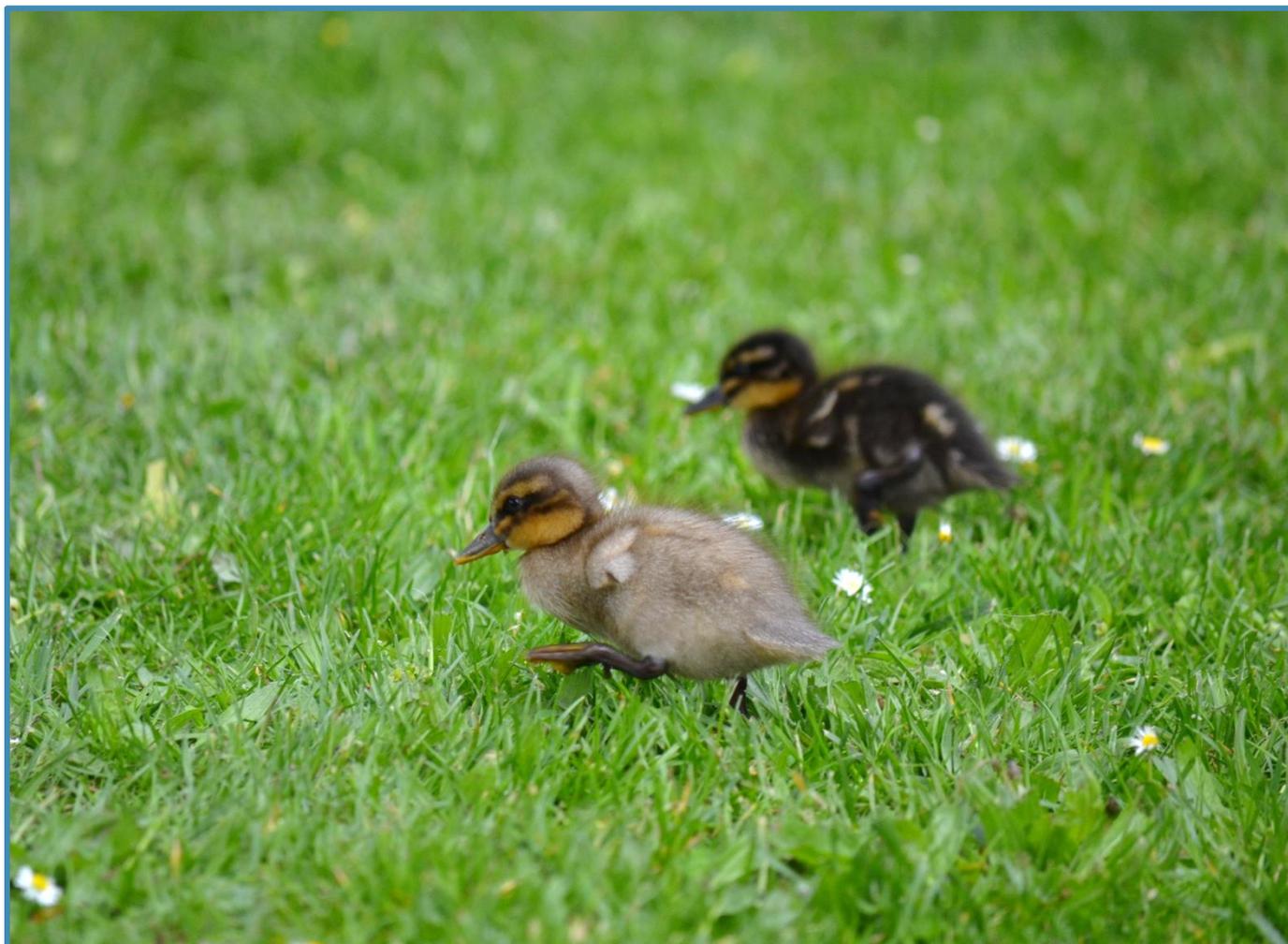


Information Municipale

Juin 2024



WWW.MAIRIE-YMARE.FR

474 GRAND'RUE, 76520 YMARE
02 35 79 12 72

HORAIRES D'OUVERTURE :

- MARDI : 14H A 19H
- MERCREDI : 9H A 12H
- VENDREDI : 14H A 17H30

MADAME LE MAIRE,
MMES & MR LES ADJOINTS,
REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS.



SOMMAIRE

ÉCOLES – CALENDRIER 2024-2025	2
SERVICES COMMUNAUX.....	2
ENFANCE / JEUNESSE	3
CRÈCHE RÉCRÉ A4 – MAI 2024	9
ASSOCIATIONS.....	10
CCAS - BUDGET.....	11
MAIRIE – BUDGET 2024.....	13
CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE	15
ÉLECTIONS	16
CITOYENNETÉ	17
DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE.....	20
INFORMATIONS UTILES DES COMMUNES ALENTOURS	22
NOUS CONTACTER	23
LES DATES A RETENIR	24

ÉCOLES – CALENDRIER 2024-2025

Prérentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2025 Reprise des cours : lundi 10 mars 2025	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Reprise des cours : lundi 24 février 2025	Fin des cours : samedi 15 février 2025 Reprise des cours : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 19 avril 2025 Reprise des cours : lundi 5 mai 2025	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Reprise des cours : mardi 22 avril 2025	Fin des cours : samedi 12 avril 2025 Reprise des cours : lundi 28 avril 2025
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SERVICES COMMUNAUX

Pour les inscriptions au centre de loisirs de l'été 2024, vous avez jusqu'au 20 juin 2024. Retrouvez toutes les informations sur le site de la commune [rubrique enfance/jeunesse](#).

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	1 J	1 V		2 M	22 J	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
	2 V	2 S		3 M	23 J	2 M	2 V	2 L rentrée	2 M	2 S	2 L
1	3 S	3 D		4 J	24 J	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
	4 D	4 L	14	4 S	25 J	4 M	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
	5 L	5 M		5 V	26 J	5 V	5 S	5 J	5 S	5 M	49 5 J
	6 M	6 M		6 S	27 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
	7 M	7 J	10	7 D	28 J	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8	8 J	8 V		8 L	29 J	8 L	8 V	8 D	8 M	8 V	8 D
9	9 V	9 S		9 M	30 J	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10	10 S	10 D		10 M	31 J	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
2	11 J	11 D	15	11 J	1	11 J	11 D	11 M	11 V	11 S	11 M
	12 V	12 L		12 V	2	12 V	12 V	12 J	12 S	12 D	50 12 J
	13 S	13 M		13 S	3	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
	14 D	14 M	11	14 D	4	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
	15 L	15 V		15 L	5	15 L	15 V	15 D	15 M	15 V	15 D
	16 M	16 S		16 M	20 16 J	16 D	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
	17 M	17 S		17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M	17 D	17 M
3	18 J	18 D	18	18 J	18 S	18 M	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
	19 V	19 M		19 V	19 D	19 M	19 V	19 J	19 S	19 M	51 19 J
	20 S	20 M		20 S	25	20 J	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
	21 D	21 M	12	21 D	21 M	21 V	21 D	21 S	21 L	21 J	21 S
	22 L	22 V		22 L	22 M	22 S	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
	23 M	23 S		23 M	21 23 J	23 D	23 M	23 L	23 M	23 S	23 L
	24 M	24 S	24	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M	24 D	24 M
4	25 J	25 D	17	25 J	25 S	25 M	25 V	25 M	25 V	25 L	25 M
	26 V	26 L		26 V	26 D	26 M	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
	27 S	27 M		27 S	27 L	27 J	27 M	27 V	27 D	27 M	52 27 V
	28 D	28 M	13	28 D	28 M	28 V	28 L	28 S	28 L	28 J	28 S
	29 L	29 V		29 L	22 29 M	29 S	29 V	29 D	29 M	29 V	29 D
5	30 M	30 S	18	30 M	30 J	30 D	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
	31 M	31 D		31 V		31 M	31 S		31 J		31 M

ALSH d'Ymare ouvert

ALSH d'Ymare fermé

ENFANCE / JEUNESSE

CENTRE DE LOISIRS D'YMARE & LIGUE DE SPORT ADAPTÉ NORMANDIE

Pour la huitième année consécutive, le partenariat entre la commune d'Ymare et la « ligue de sport adapté Normandie » a été renouvelé.

Pendant les vacances, la ligue de sport adapté intègre le centre de loisirs d'Ymare pour partager des activités entre les enfants Ymarois et les jeunes en situation de handicap.

Au programme : activités physiques et sportives, sorties extérieures, jeux et activités manuelles.

À PROPOS DE LA LIGUE SPORT ADAPTÉ NORMANDIE (LSAN)

La Ligue Sport Adapté Normandie a pour but de permettre à toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique, quelles que soient ses capacités, de pratiquer la discipline sportive de son choix dans un environnement favorisant son plaisir, sa performance, sa sécurité et l'exercice de sa citoyenneté.

TARIFS DE LA LIGUE SPORT ADAPTÉ NORMANDIE

TARIFS FAMILLES IMPOSABLES

- 15 euros/jour
- Forfait 5 jours : soit 13 euros/jour

TARIFS FAMILLES NON-IMPOSABLES

- 12 euros/jour
- Forfait 5 jours : soit 10 euros/jour

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- Chèque
- Espèce
- Virement
- Bon temps-livre CAF

LES OBJECTIFS DES CSAJ

POUR QUI ? PAR QUI ?

Les CSAJ s'adresse :

- Aux jeunes (garçons et filles) en situation de handicap mental et/ou psychique âgés de 3 à 21 ans.
- Aux parents pour leur permettre de pouvoir s'exprimer librement dans leur vie professionnelle et/ou personnelle en proposant des activités physiques adaptées à leurs enfants.

Les équipes encadrantes sont toutes formées et diplômées à la prise en charge de personnes en situation de handicap. De plus, pour favoriser le répit, si les familles ne sont pas mobiles, la LSAN s'occupe du transport aller-retour jusqu'au centre.

FAVORISER LA MIXITÉ

Les jeunes sont en mixité avec un accueil de loisirs dit 'ordinaire' lors de la pratique d'activités.

QUAND ?

Les Centres Sportifs Adaptés Jeunes (CSAJ) se déroulent sur les vacances scolaires. Sept semaines sont consacrées aux CSAJ sur toutes l'année :

- 1 semaine aux vacances de la Toussaint
- 2 semaines aux vacances d'hiver
- 1 semaine aux vacances de printemps
- 3 semaines aux vacances d'été

OÙ ?

Actuellement, la Ligue Sport Adapté Normandie (LSAN) dispose de deux Centres Sportifs Adaptés Jeunes localisés à Ymare et Canteleu.

CONTACT

Margo MASTRORILLO

Référente des CSAJ à Canteleu

06-95-58-55-46

liguesanormandie276@gmail.com

Noémie MARTIN

Référente des CSAJ à Ymare

07-82-52-25-52

liguesanormandie.76@gmail.com

NOS PLATEFORMES NUMÉRIQUES

 : Ligue Sport Adapté Normandie

 : liguesportadapte.normandie

 : www.sportadapte-normandie.org



CENTRES
SPORTIFS
ADAPTÉS
JEUNES



ENFANCE / JEUNESSE



Le Journal des Mercredis
La langue des signes
 Semaine du 11 au 18

Nos prénoms :



Les formules de politesse :



Semaine 11 à 16 2024	THEMES	MERCREDI 13/03	MERCREDI 20/03	MERCREDI 27/03	MERCREDI 03/04	MERCREDI 10/04	MERCREDI 17/04
	La langue des signes Activités manuelles	Les formules de politesse 	L'alphabet 	Les nombres 	Les couleurs 	Nos prénoms 	Les mois de l'année
	Activités sportives	Tir à l'arc 		Jeu de quille 			

L'alphabet



Les mois de l'année :



Les nombres :



Les couleurs :



ENFANCE / JEUNESSE

Le Journal des
Mercredis
Activités sportives
Semaine du 11 au 16

Le tir à
l'arc :



Les jeux de croquet :



Les jeux de
société :



ENFANCE / JEUNESSE

*Le journal des vacances
Printemps 2024*



Semaine 17 du 22/04 au 26/04	THEMES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Activités manuelles	Le Désert	Les cactus 	Les chameaux 	Sombrero 	Santiago 	Paysage du désert 
Activités sportives	Sports collectifs	Jeux d'opposition 	Jeux de lutte 	Judo- jujitsu 	Jeux de boxe 	Jeux d'opposition 

1^{ère} semaine :

Les Cactus

Les Chameaux

Le Sombrero

Les Santiags

Les paysages du Désert

Jeux






ENFANCE / JEUNESSE



Jeux d'opposition



Tennis de table



Ultimate



Danse



Rugby



ENFANCE / JEUNESSE

2^{ème} semaine :



Semaine 18 du 29/04 au 03/05	THEMES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Activités manuelles	Le Jardin	La main de fleurs 	La chenille 	Férié	Arbre en fleurs 	La coccinelle 
Activités sportives	Sports collectifs US	Football américain 	Base-ball 		Ultimate 	Kin-ball 



La main de fleurs

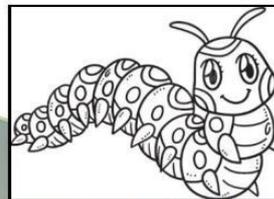


La coccinelle



L'arbre en fleurs

La chenille



CRÈCHE RÉCRÉ A4 – MAI 2024



ASSOCIATIONS

Samedi 29 juin 2024
Fête DES Ecoles d'Ymare

12H Verre de l'amitié
12H30 Restauration
14H Arrivée de la flamme Olympique
14H30 Ouverture des jeux
16H45 Fin des jeux
17H Tirage de la tombola

Viens fêter la fin de l'année avec tous tes copains dans la cour de l'école.
Habilles-toi dans ta tenue de sport favori

Organisée par l'ASCY Wimara
Contact : ascywimara@gmail.com

A.S.5.V
FÊTE DU FOOT
06 JUILL

STADE MUNICIPAL D'YMARE
À PARTIR DE 14H - OUVERT À TOUS

TOURNOI PARENTS/ENFANTS
JEUX LUDIQUES

VIENS CÉLÉBRER LA FIN DE L'ANNÉE AVEC TES COEQUIPIERS !

TERRAINS DE TENNIS EXTÉRIEURS



A plusieurs reprises nous avons pu constater que les terrains de tennis extérieurs subissaient des dégradations.

Des personnes malintentionnées ont mis de la colle dans les serrures ce qui rend leur accès aux courts impossible.

Outre le coût de cette serrure (500 €), cela demande du temps pour les réparations et empêche les joueurs adultes et enfants de s'entraîner.

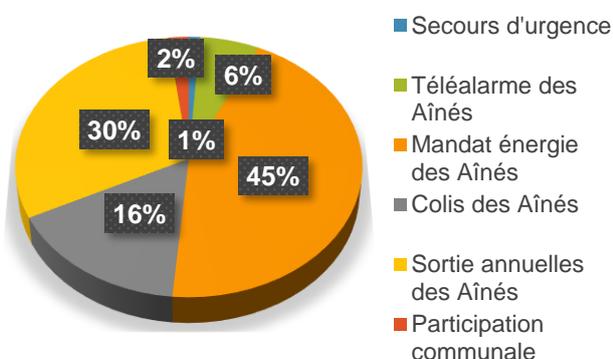
Soyons citoyens...

CCAS - BUDGET

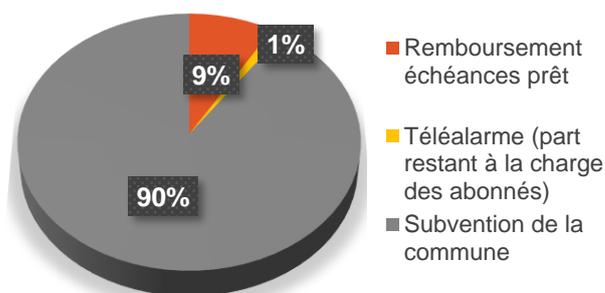
Le bilan 2023

Sur un budget prévisionnel de 19.649,85€, les dépenses se sont élevées à 15.183.18€ et les recettes ont été encaissées pour 11.079,04€.

Dépenses réalisées 2023



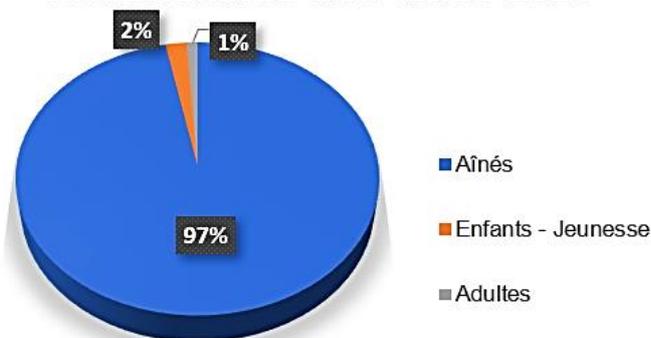
Recettes perçues 2023



Le budget CCAS est consacré à 97% à nos Aînés. Une quarantaine d'entre eux ont perçu en fin d'année un mandat « énergie », dont le montant est déterminé en fonction des revenus. A Noël, 150 colis confectionnés par les élus leur ont été remis. Quant à la sortie annuelle, ils ont été nombreux à y participer. Dans le souci d'aider nos Aînés à assurer leur quiétude et à conserver leur autonomie à domicile, leur abonnement à la téléalarme est pris en charge à hauteur de 75% par le CCAS.

Les autres aides apportées à nos Ymarois sont composées de secours d'urgence (sous forme de bons d'alimentation principalement). Nos administrés les plus jeunes ne sont pas oubliés. Ils peuvent ainsi bénéficier des participations communales pour favoriser leurs séjours de vacances (colonies par exemple) ou des bourses-jeune qui contribuent en partie à la réalisation de leurs projets.

Bénéficiaires des aides 2023

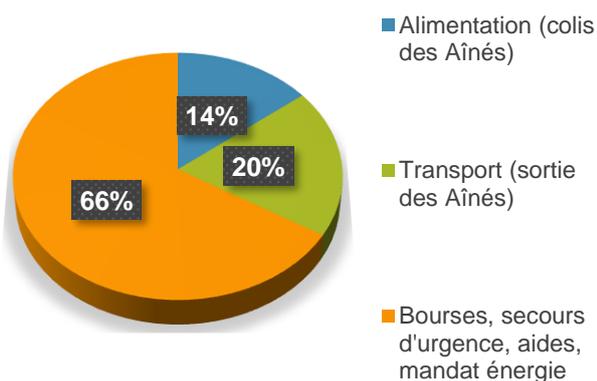


CCAS - BUDGET

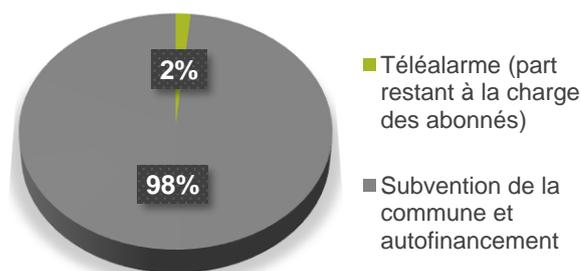
Le budget 2024

Le budget Primitif 2024 du CCAS, voté à hauteur de 27.920,71€ lors du Conseil Municipal du 09 avril dernier, est établi comme suit :

Dépenses prévisionnelles 2024



Recettes prévisionnelles 2024



Le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 a impliqué un changement dans l'imputation budgétaire des dépenses. Les secours d'urgence, les mandats « énergie », les abonnements à la téléalarme ainsi que les aides en direction du jeune public sont désormais regroupés dans un poste comptable commun qui représente 66% des dépenses prévisionnelles.

La principale recette du CCAS provient de la subvention de fonctionnement versée par la Mairie d'Ymare ainsi que l'autofinancement (excédent). Le remboursement du reste à charge (25% de l'abonnement) de la téléalarme compose la seconde recette du CCAS pour 2024.

MAIRIE – BUDGET 2024

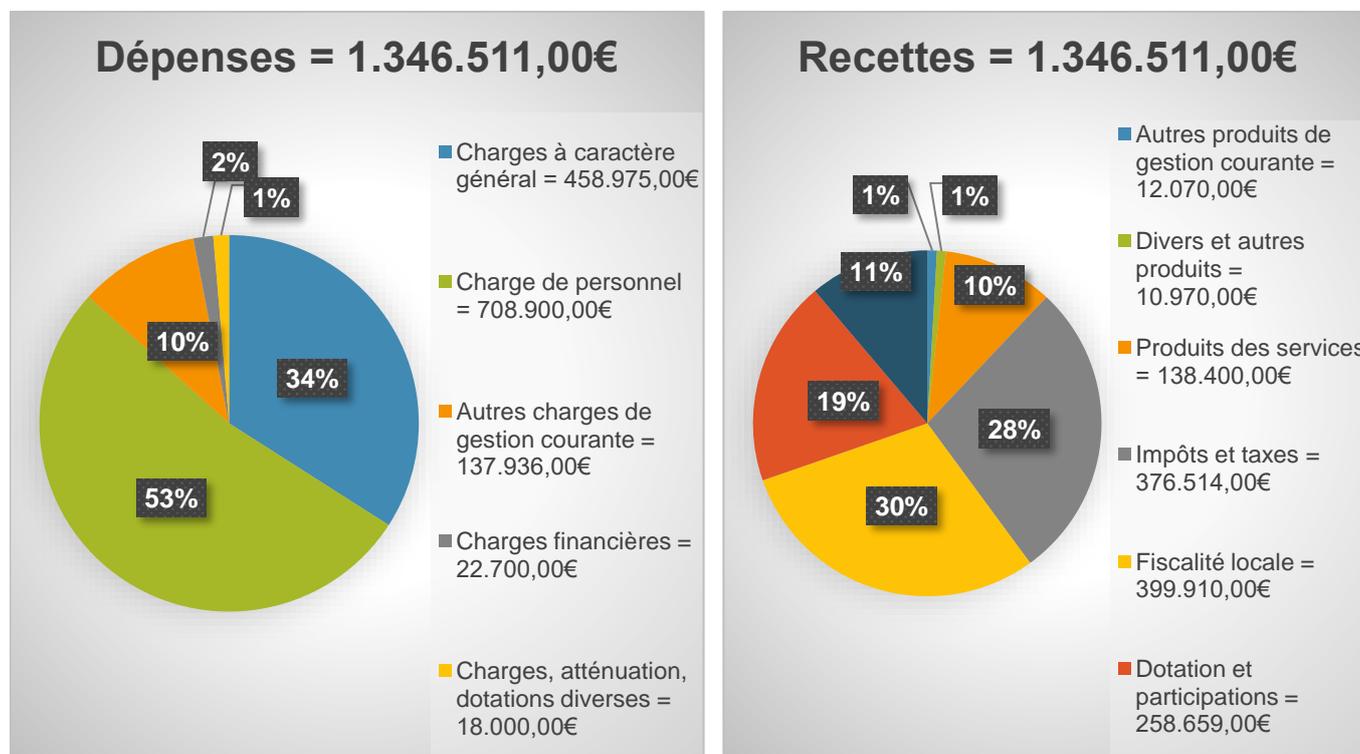
Chaque année, le budget prévisionnel (budget primitif) est déterminé puis voté en conseil municipal. Le budget permet la vie comptable de la commune avec la réalisation des projets qu'elle se fixe et le maintien des services proposés à ses administrés.

Le budget est composé de 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Pour être voté, le budget doit présenter des sections équilibrées (égalité des dépenses et des recettes).

Le fonctionnement 2024 :

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses courantes et nécessaires au fonctionnement des services de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année et ne sont pas définitives dans le temps.

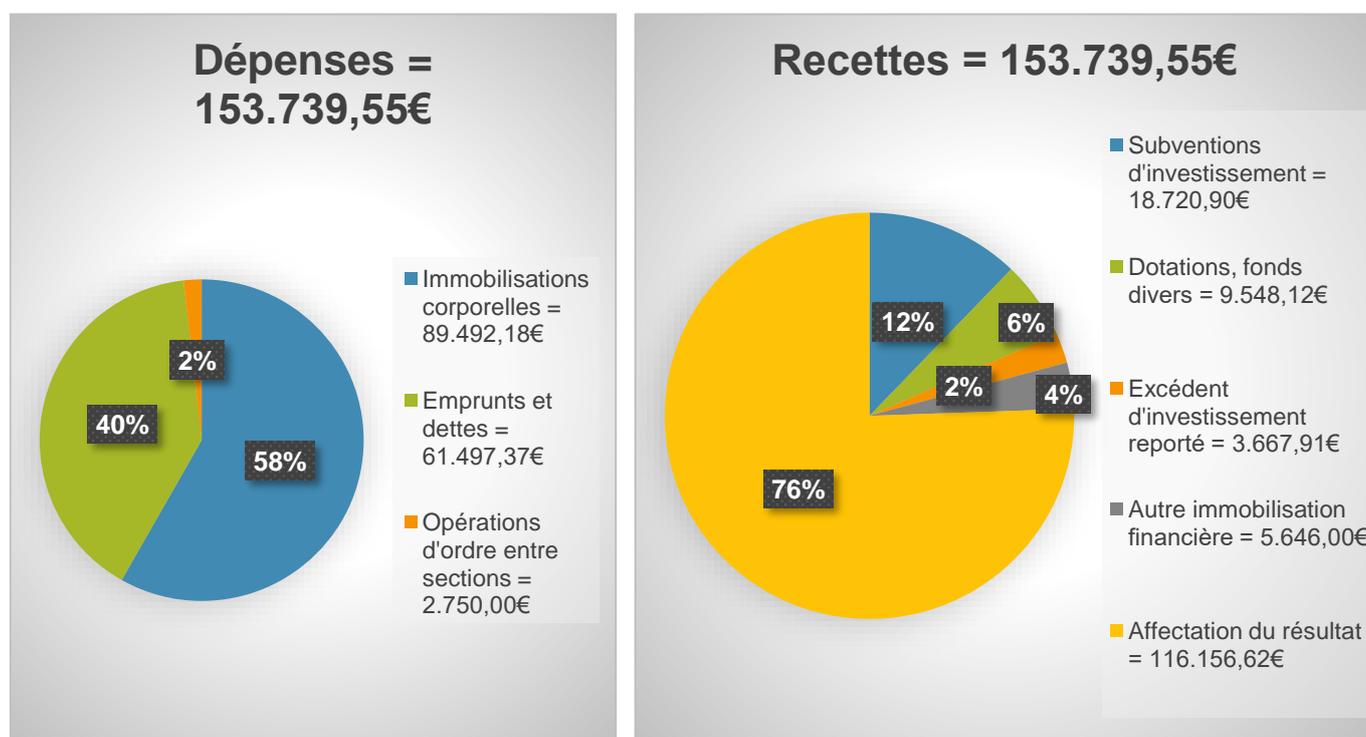
Les recettes proviennent principalement de la fiscalité locale, des impôts et taxes, des dotations et de l'excédent ainsi que de la facturation des services municipaux.



MAIRIE – BUDGET 2024

L'investissement 2024 :

Quant à l'investissement, les immobilisations corporelles et le remboursement de la dette composent ses dépenses. Celles-ci ont un caractère plus ponctuel et sont en principe durables. Les recettes d'investissement sont constituées par l'autofinancement, l'excédent et les subventions.



Les principales immobilisations corporelles (travaux et acquisitions) prévues en 2024 sont les suivantes :

- Travaux : vestiaires Football, cheminée Mairie, viabilisation passage fibre Mairie, toiture Salle des Fêtes, gazon synthétique Tennis couvert
- Acquisitions : projecteur et led STM, balayeuse mécanique STM, logiciel Mairie, tablettes informatiques École, vaisselles et mobilier Cantine, autolaveuse Bâtiments communaux

Pour plus d'informations sur le budget 2024, le procès-verbal du Conseil Municipal, lors duquel le budget a été voté, est à votre disposition sur le site internet de la commune, sous l'onglet « COMMUNE », à la rubrique « Les conseils municipaux », « PV du CM du 9 avril 2024 ».

CE QU'IL S'EST PASSÉ CE TRIMESTRE

FÊTE DES FEMMES – SAMEDI 25 MAI 2024



LES TROIS PREMIERS YMAR'chés DE L'ANNÉE



ÉLECTIONS

ELECTIONS EUROPEENNES - DIMANCHE 9 JUIN 2024

Les électeurs français sont appelés aux urnes le dimanche 9 juin 2024 pour élire leurs représentants au Parlement Européen.

**Le bureau de vote situé au
474 grand rue, 76520 YMARE
Salle du conseil
sera ouvert de 8h à 18h**

Munissez-vous de votre carte d'électeur ou d'un justificatif d'identité pour pouvoir voter.

Vous souhaitez faire une procuration ? Rendez-vous ici : <https://www.maprocuration.gouv.fr>



CITOYENNETÉ

DIVAGATION & DÉJECTIONS CANINES

Sur la voie publique ainsi que dans les forêts, **vous êtes responsable des dommages** que votre chien peut causer. Vous devez **tenir votre chien en laisse** s'il représente un danger pour les personnes ou pour d'autres animaux domestiques. N'oubliez pas, si votre **chien est catégorisé**, il doit porter une **muselière** lors de vos promenades.

De plus, tout propriétaire ou **possesseur de chien** est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au **ramassage des déjections canines** sur toute ou partie du domaine public communal.

Pour rappel, un [arrêté municipal prescrivant la lutte contre les aboiements de chien](#) a été pris le 14 avril 2024.

Merci à vous d'appliquer ces consignes pour le respect et le bien-être de tous.



RÈGLES DE CIVISME

 <p>Je ramasse les déjections de mon chien et je le tiens en laisse</p>	 <p>J'utilise des appareils de bricolage et de jardinage aux horaires autorisés</p> <p>Je taille mes haies régulièrement</p> 	
 <p>Je dépose mes encombrants en déchetterie</p>	 <p>Je privilégie le dialogue en cas de conflit</p>	 <p>Je trie mes déchets... ... et je ne les brûle pas dans mon jardin</p>
 <p>Pour la tranquillité de mon voisinage, je modère le volume de ...</p>	 <p>Je respecte les règles de stationnement et les limitations de vitesse, autrement dit, le code de la route !</p>	

Vivons ensemble !

A silhouette illustration of a diverse group of people and a dog. It includes a person with a dog, a person with a cane, a person with a stroller, a person with a bicycle, and a dog.

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Les jeunes nés en **Avril, Mai, Juin 2008** doivent se rendre en mairie ou sur le site internet [service public](#) avant le **30 Juin 2024**, munis de leur carte d'identité ainsi que du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.

Cette démarche qui peut être effectuée par le représentant légal permet :

- De s'inscrire aux examens et concours
- D'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense

Attention, restez vigilants : vérifiez attentivement que les informations à renseigner soient correctement complétées sur le Cerfa.

CITOYENNETÉ

POULLAILLER A DOMICILE

Vous êtes de plus en plus nombreux à installer un poulailler dans votre jardin.

Si la production d'œufs frais est considérée comme leur principal intérêt, les poules possèdent bien d'autres avantages : elles recyclent nos déchets de cuisine, elles sont un moyen écologique pour nous débarrasser, sous certaines conditions, des parasites du jardin, et elles produisent un fumier des plus fertilisants.

L'entretien régulier du poulailler assure confort et santé à vos poules.

Quelques conseils :

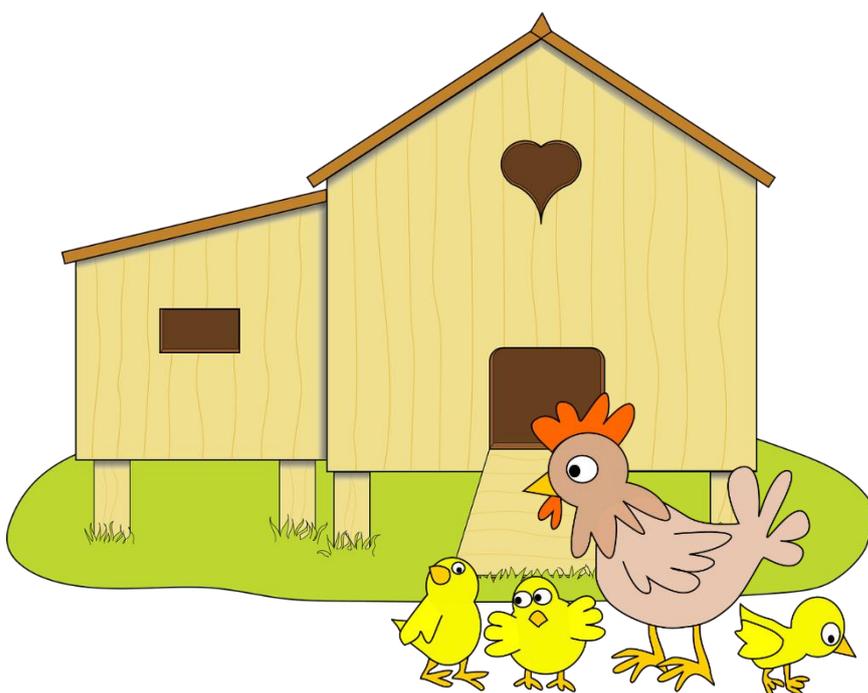
- Stockez les graines dans une boîte métallique hermétique
- Une fois par mois : renouvelez la paille et la litière
- Une fois tous les 6 mois : procédez à une désinfection totale été/hiver
- Une fois par an : effectuez un vide sanitaire, un coup de karcher et de pinceau pour un poulailler tout neuf

Attention ! Il existe 2 types de poulaillers : Les poulaillers mobiles et les poulaillers en dur.

- Les poulaillers mobiles sont des structures légères pouvant accueillir jusqu'à une dizaine de poules. Cette structure ne nécessite aucune déclaration.
- **En revanche pour les poulaillers en dur, si votre structure fait entre 5 et 20 m² une déclaration auprès de la mairie est nécessaire avant les travaux.** Si le poulailler dépasse les 20 m² il faudra une demande de permis de construire.

Au-delà de 50 poules de plus de 30 jours, le propriétaire est considéré comme un éleveur de poules professionnel aux yeux de la loi et, est soumis aux règles plus complexes de la profession.

En tant que propriétaire, vous êtes responsable de l'état de votre poulailler et vous devez également procéder à la dératisation de celui-ci, si cela est nécessaire.



CITOYENNETÉ

TAILLE DES HAIES & STATIONNEMENT

La qualité de vie à YMARE ne pourrait exister sans la participation de chacun d'entre vous au respect de certaines règles élémentaires de bon voisinage et de sécurité.

En voici quelques-unes qui correspondent aux doléances les plus fréquemment reçues en mairie :

→ Chaque propriétaire ou locataire, riverain d'une voie publique doit élaguer ses plantations afin qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public, nettoyer les trottoirs ou cheminements piétons qui longent sa propriété.

N'oubliez pas également de tailler les haies qui donnent chez vos voisins !

Rappel :

- *Les plantations faisant plus de 2 mètres de hauteur doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite séparative des deux propriétés*
- *Pour les arbustes dont la hauteur est inférieure à 2m, la distance minimale à respecter est de 0.50 m*
- *La hauteur maximale autorisée des clôtures composées de haies végétales est de 1,80 mètres*



→ Concernant le stationnement : nous vous rappelons que tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation et que l'arrêt empiétant sur le passage à l'intention des piétons est interdit.

Ces stationnements peuvent s'avérer dangereux pour les piétons et empêcher la bonne visibilité pour les véhicules.



NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage, de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

La réglementation précise également que les habitants doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits (instruments de musique, chaînes hi-fi, outils de bricolage, animaux...)

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

DISTRIBUTION DE BACS POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'EMBALLAGES RECYCLABLES



BIEN VIDÉS NON LAVÉS
NON IMBRIQUÉS



**UNE SEULE QUESTION
À SE POSER, C'EST UN
EMBALLAGE : JE LE TRIE !**



Boire l'eau du robinet / acheter en vrac et en grands conditionnements / mettre un Stop pub sur sa boîte aux lettres

À TRIER

En fin d'année, les citoyens en **habitat individuel** seront équipés en bacs pour la collecte des déchets d'emballages recyclables, en remplacement des sacs jaunes de collecte actuellement en place.



Les jours et fréquences de **collecte restent inchangés**. Pour obtenir le calendrier de collecte, rendez-vous sur **l'application MonTri**, ou sur le site internet de la Commune.

Un courrier d'information ainsi que la livraison des bacs pour les déchets recyclables vous seront distribués sur la période de septembre à décembre 2024 par la Métropole Rouen Normandie.

La collecte en bac répond à plusieurs objectifs :

- **Améliorer le service à l'usager**, en supprimant la contrainte de récupération des sacs de collecte en mairie ou au point de distribution.
- **Améliorer la propreté**, en limitant les envois de déchets et l'accès aux animaux.
- **Gagner en performance de tri**. La disponibilité du bac à demeure, permet de faciliter le geste de tri, et d'augmenter la quantité de déchets triée, collectée et valorisée.
- **Améliorer les conditions de travail des agents** de collecte, en mécanisant le port de charge.
- **Limiter l'utilisation des plastiques jetables**, dans la poursuite de l'engagement Métropole Zéro Plastique.

Ce projet est lauréat de l'Appel à Projet lancé par Citéo (éco-organisme), et perçoit un soutien financier.



Tous les services déchets de la Métropole réunis dans une application et sur metropole-rouen-normandie.fr/particulier-dechets ou sur appel au 0800 021 021.



Gagnez des récompenses en triant



Consignes de tri



Carte des points de collecte



Calendrier de collecte



Demandes et signalements



Alertes et notifications



Téléchargeable gratuitement sur Google Play et l'App Store

DU CÔTÉ DE LA MÉTROPOLE

COMPOSTAGE

Le compostage est un moyen simple de gérer une partie importante des déchets issus du jardin et de la cuisine, et de produire un amendement naturel pour votre jardin. Composter ses déchets permet de détourner de la collecte en moyenne 400 kg de déchets de jardin par foyer et par an, et près de 100 kg de déchets de cuisine !



Aide financière

100 %
du prix d'achat
du matériel

dans la limite
de **100 €**



Pour obtenir un bon composte et pour éviter la présence de nuisibles, pensez à remuer votre composte chaque jour

La Métropole vous soutient dans cette démarche par une aide à l'acquisition d'un composteur. Cette aide, équivalente à **100 % du prix d'achat du matériel** (dans la limite de **100 €**) est attribuée selon les conditions suivantes et dans la limite de l'enveloppe budgétaire dévolue à ce dispositif :

- Aide réservée aux foyers résidant en habitat individuel sur le territoire de la Métropole.
- Acquisition d'un composteur éligible (en bois, neuf ou reconditionné) selon le règlement, auprès d'un détaillant professionnel.
- Adhésion à la « charte de l'éco-jardinier zéro déchet »
- Engagement à participer aux enquêtes d'évaluation menées par la Métropole

Retrouvez le règlement d'aide à l'acquisition d'un composteur individuel [sur le site de la Métropole Rouen Normandie](#)

INFORMATIONS UTILES DES COMMUNES ALENTOURS

WEEK-END DÉCOUVERTE
AERoclub DE VAL-DE-REUIL
L'aviation AU FÉMININ
 8 et 9 juin de 11h à 18h



Baptêmes de l'air

NOMBREUSES ANIMATIONS :

- Vols de découverte
- Exposition et visite d'aéronefs
- Simulateur de vol
- Modélisme
- Activité enfants
- Introduction à la navigation
- Boissons et restauration sur place

Accès Terrain
 à 1 minute de la base de Volants de Lery-Passez

CALHN - Club de l'Aviation Légère de Haute Normandie
 La Flambèche, D110, 27100 Val-de-Reuil
<https://www.calhn.fr> - Tel: 06.58.68.30.00

Association N°0271002143
 Agrément, Jeunesse et Sport N° 27075165
 Affiliée à la FFPLUM N° 2702

L'association Kapoupakap organise
Salon de la femme
 thème "CABARET"
 8/9 juin 2024



Samedi 14h/20h

Dimanche 10h/18h

BARBECUE FANFARE CONCERT
 Samedi soir 19h/22h

Buvette et snack

ENTRÉE GRATUITE

Défilés robes soirée, 30 prestataires, conférences, ateliers...

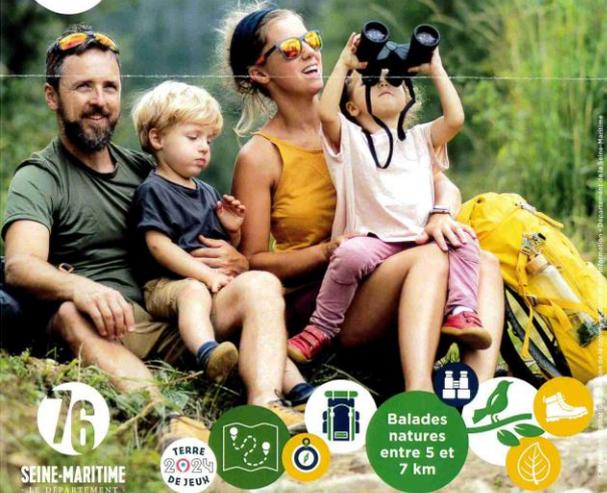
Gymnase de Pitres
 29-25 rue du Général De Gaulle 27590 Pitres

RALLYE EN SEINE-MARITIME DES FAMILLES
 CHASSEZ LES BALISES SUR LES CHEMINS DE RANDONNÉE DE LA SEINE-MARITIME

QUATRE RENDEZ-VOUS
 D'AVRIL À SEPTEMBRE 2024

Inscription obligatoire sur www.seinemaritime.fr/rallyedesfamilles
 (ouverture des inscriptions 1 mois avant chaque date)

Animations gratuites



Balades natures entre 5 et 7 km

76 SEINE-MARITIME LE DÉPARTEMENT

TERRE 2024 DE JEUN

ROUEN METROPOLE 2050

Réunion publique participative !
JEUDI 13 JUIN BOOS
 18h30 > 21h
 Salle des fêtes La Griboitière



PARTICIPEZ !

Imaginons ensemble le projet de territoire !

métropole ROUEN-NORMANDIE

NOUS CONTACTER

SECRETARIAT DU MAIRE :

- Demande de rendez-vous
- Secrétariat du Conseil Municipal et des commissions
- Marchés publics, gestion des projets communaux
- Enquêtes publiques
- Cimetière
- Assurances

Contact : secretariatdumaire@mairie-ymare.fr

INSCRIPTION ENFANCE JEUNESSE :

- Uniquement pour la remise d'un dossier d'inscription concernant :
 - Garderie
 - Cantine
 - Etude
 - Accueil de loisirs mercredi et vacances

Contact : inscriptionenfancejeunesse@mairie-ymare.fr

SPORTS ET LOISIRS :

- Affaires scolaires et périscolaires (cantine-garderie)
- Accueil de loisirs : mercredis et vacances scolaires
- Facturation, modification, absences
- Informations et renseignements

Contact : sportsetloisirs@mairie-ymare.fr

URBANISME ET VOIRIE :

- Conseils et renseignements : réglementation, autorisations d'urbanisme, constitution d'un dossier...
- Aménagements urbains : panneaux, traçage au sol...
- Entretien et gestion du patrimoine communal
- Voiries et espaces verts : création, maintenance et entretien
- Gestion des équipements sportifs

Contact : urbanismeetvoirie@mairie-ymare.fr

COMMUNICATION :

- Bulletins municipaux, réseaux sociaux, panneau lumineux, site internet, brochures d'information...
- Evènements et manifestations : foire à tout, fête nationale, commémorations...
- Associations
- Location de salle

Contact : communication@mairie-ymare.fr

ETAT CIVIL :

- Délivrance de pièces administratives ou certification d'actes
- Actes d'état civil : naissance, décès, mariages, enregistrement des PACS...
- Recensement militaire
- Diplôme du travail

Contact : etatcivil@mairie-ymare.fr

RESSOURCES HUMAINES :

- Dépôt de candidatures
- Jobs d'été
- Demandes de stages scolaires ou professionnels

Contact : rh@mairie-ymare.fr

ELECTIONS :

- Inscription, radiation, carte électorale...

Contact : elections@mairie-ymare.fr

AIDE SOCIALE – CCAS :

- Action sociale : accompagnement social et financier
- Aides aux personnes âgées, aux familles et aux personnes en difficulté
- Conseils : évaluation des situations et des possibilités d'aide. Orientation vers une assistante sociale ou vers le(s) service(s) concerné(s)

Contact : ccas@mairie-ymare.fr

Pour toute autre question : contact@mairie-ymare.fr

LES DATES A RETENIR

YMARE

Parc du Château

Feu de la Saint-Jean

Samedi 22 juin

*La municipalité vous invite à passer
une soirée festive autour d'un barbecue*

19h30 *Apportez votre pique-nique, nous
vous offrons : sangria, saucisses, merguez, dessert,
pain, accompagnés d'un verre*

Sans inscription : tables, chaises et barbecues seront à votre disposition

Vers *Embrasement du feu*
22h30

LES DATES A RETENIR

YMARE – Parc du château

YMAR'ché nocturne

ÉDITION 2024

Le 1^{er} samedi du mois de 17h à 21h

· AVRIL ·	· MAI ·	· JUIN ·	· JUIL. ·	· AOÛT ·	· SEPT. ·
06	04	01	06	03	07



Besoin de nous contacter ? Ecrivez-nous à ymarche@mairie-ymare.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

LES DATES A RETENIR

**FÊTE
NATIONALE
SAMEDI 13
JUILLET 2024
PARC DU CHÂTEAU D'YMARE**

21h: Retraite aux flambeaux,
distribution de confettis et de
bracelets lumineux

22h: verre de l'amitié
offert par la municipalité

23h: FEU D'ARTIFICE!

**CONCERT DU GROUPE
« VERSION ORIGINALE »**

LES DATES A RETENIR

FORUM DES ASSOCIATIONS YMARE

de 14h à 17h30
Samedi 7 septembre 2024

